

# Création d'entreprise

### Par Créateur21, le 08/01/2007 à 09:26

Bonjour à tous et à toute,

Je souhaite créer une entreprise qui aurait pour objet de mettre à disposition un service à d'autres entreprises et de sorte à ce que l'utilisation de ce service ne leurs coûtent rien, il (le service) serait accompagné d'une enveloppe couvrant les frais. En gros il s'agit de payer une entreprise de sorte à ce qu'elle optionne pour mon service en sachant qu'elle à tout à y gagner puisqu'elle ne débourse aucun euros.

J'aimerais donc savoir si la loi statue sur ce genre de procédé et si cela est possible sinon qu'elles sont les dipositions possibles à prendre de sorte à faire marché ce procédé.

J'avais pensé en marge de cela à un contrat de location entre l'entreprise cliente et la mienne dans lequel l'entreprise louerait mes services à titre gratuit, cependant reste le problème des frais que je souhaite moi régler à la place de l'entreprise. Puis-je tout simplement payer une entreprise pour qu'elle utilise mon service??

Cela paraît complexe mais si j'ai une réponse ça m'avancerai énormément dans mes démarches et souhaitant ne pas divulguer l'objet principal de mon entreprise je me suis gardé de le décrire ci-dessus.

Je vous remercie.

#### Par Olivier, le 08/01/2007 à 10:05

[quote="Créateur21":1kr5lane]souhaitant ne pas divulguer l'objet principal de mon entreprise je me suis gardé de le décrire ci-dessus.

[/quote:1kr5lane]

Et du coup on ne comprend rien... Tu peux nous la refaire en français s'il te plaît?

Par Créateur21, le 08/01/2007 à 12:32

autant pour moi je me suis gardé de NE PAS le décrire ci dessus

#### Par Olivier, le 08/01/2007 à 12:34

je parlais pas de cette phrase en particulier... Je veux simplement dire que après avoir relu ton post 5 fois je comprends pas du tout l'objectif de ton entreprise et donc il me paraît compliqué de pouvoir donner un conseil judicieux snas comprendre exactement le but de l'activité (même sans savoir exactement de quoi il s'agit...)

#### Par Créateur21, le 08/01/2007 à 12:59

je souhaite mettre à disposition d'autres entreprises un service qui est financé par la publicité. Mais ce service entrainerai une certaine dépense à ces entreprise c'est pourquoi en marge de ce service je voudrai leur remettre une enveloppe qui recouvrirait ces frais.

J'aimerai donc savoir si ce procédé est légal, si je peux payer une entreprise pour couvrir les frais d'une prestation de service que je leur fourni.

J'ai fait de mon mieux lol est-ce plus compréhensible

#### Par Olivier, le 08/01/2007 à 13:02

A mon sens ça relève de la subvention ça... Je sais pas si c'est possible!

#### Par woodgecko, le 08/01/2007 à 13:02

dans ce cas ça veut dire que tu payes pour être chez eux , et non pas que tu leur vends un service .

#### Par Créateur21, le 08/01/2007 à 13:05

Ouai on pourrait dire ça aussi payer pour être chez eux !! Quel genre de contrat est-ce?

#### Par woodgecko, le 08/01/2007 à 13:08

quel genre de contrat ? mais si on connait pas la prestation on ne peut pas répondre , malheureusement . Donne nous au moins le thème général , c'est de la publicité , communication ... ?

## Par Créateur21, le 08/01/2007 à 13:11

oui de la publicité

Par woodgecko, le 08/01/2007 à 13:18

Bon ok , de la pub . Concrètement , quels seraient les obligations et avantages de chacun ?